

Bénéjacq, le 10 Mars 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU Mardi 10 Mars 2015

Le Comité Syndical s'est réuni le Mardi 10 Mars 2015 à 18 h 15 au siège de la Communauté de Communes du Pays de Nay, sous la présidence de M. Alain CAPERET, Président du Syndicat. Le quorum est atteint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a donné lecture du procès-verbal de la réunion du 10 Février 2015, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

1. Délibérations Finances

1.1 Compte Administratif budget général assainissement 2014

Investissement

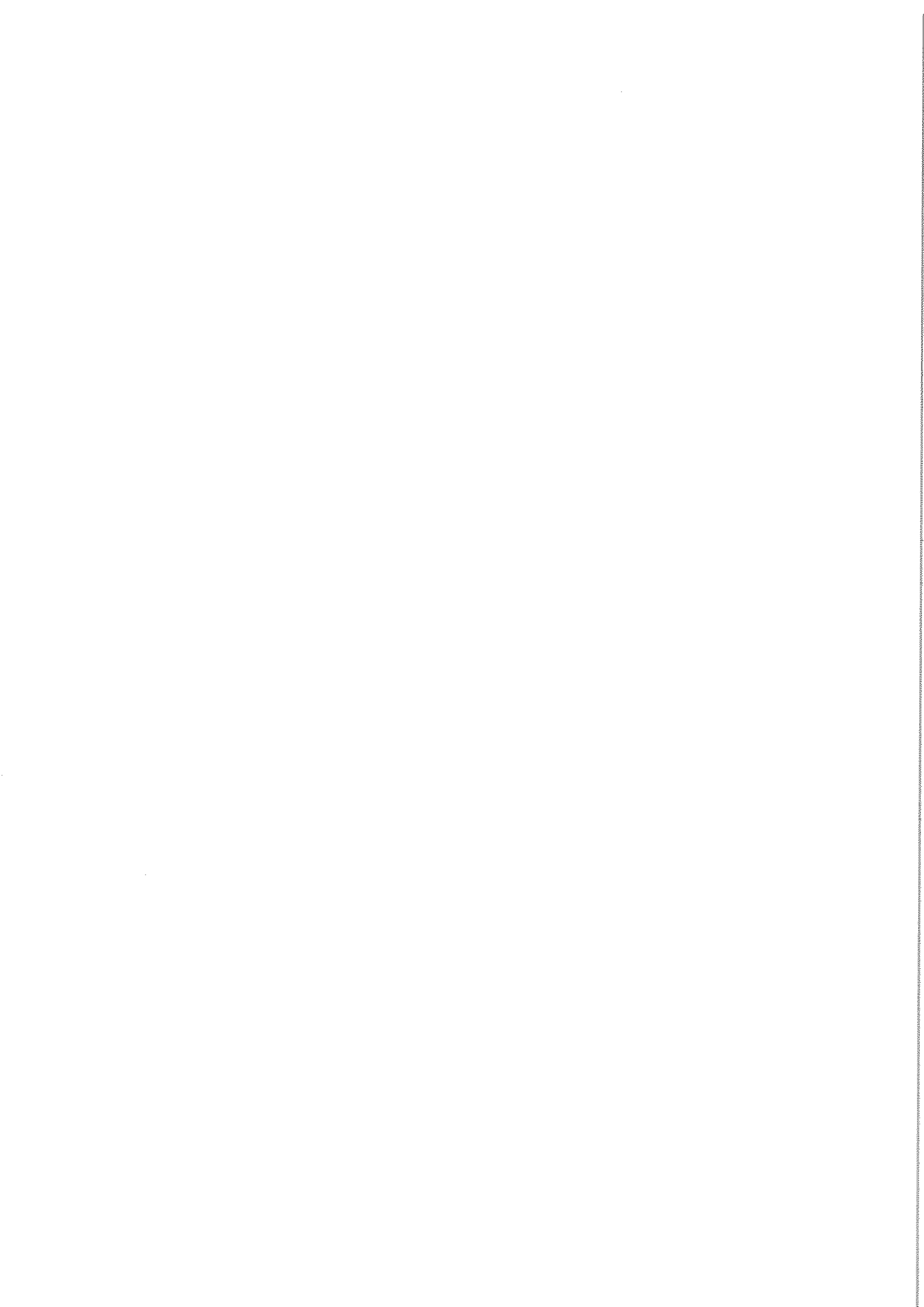
Dépenses :	Prévus	5 631 662.00 €
	Réalisé	4 680 315.15 €
	Reste à réaliser :	735 519.00 €
Recettes :	Prévus	5 631 662.00 €
	Réalisé	4 464 261.12 €
	Reste à réaliser :	539 857.00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus	2 564 572.00 €
	Réalisé	1 999 094.49 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes :	Prévus	2 564 572.00 €
	Réalisé	2 672 294.05 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 216 054.03 €
Fonctionnement :	673 199.56 €
Résultat global :	457 145.53 €



1.2 Approbation compte de gestion assainissement dressé par Mr BERGEROO-CAMPAGNE, Receveur

Le comité syndical

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3 Compte Administratif 2014 Eau Potable

Investissement

Dépenses :	Prévus	2 766 201.00 €
	Réalisé	1 631 650.31 €
	Reste à réaliser :	414 370.00 €
Recettes :	Prévus	2 766 201.00 €
	Réalisé	1 427 668.36 €
	Reste à réaliser :	85 340.00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus	1 412 326.00 €
	Réalisé	530 642.27 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes :	Prévus	1 412 326.00 €
	Réalisé	1 411 891.91 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

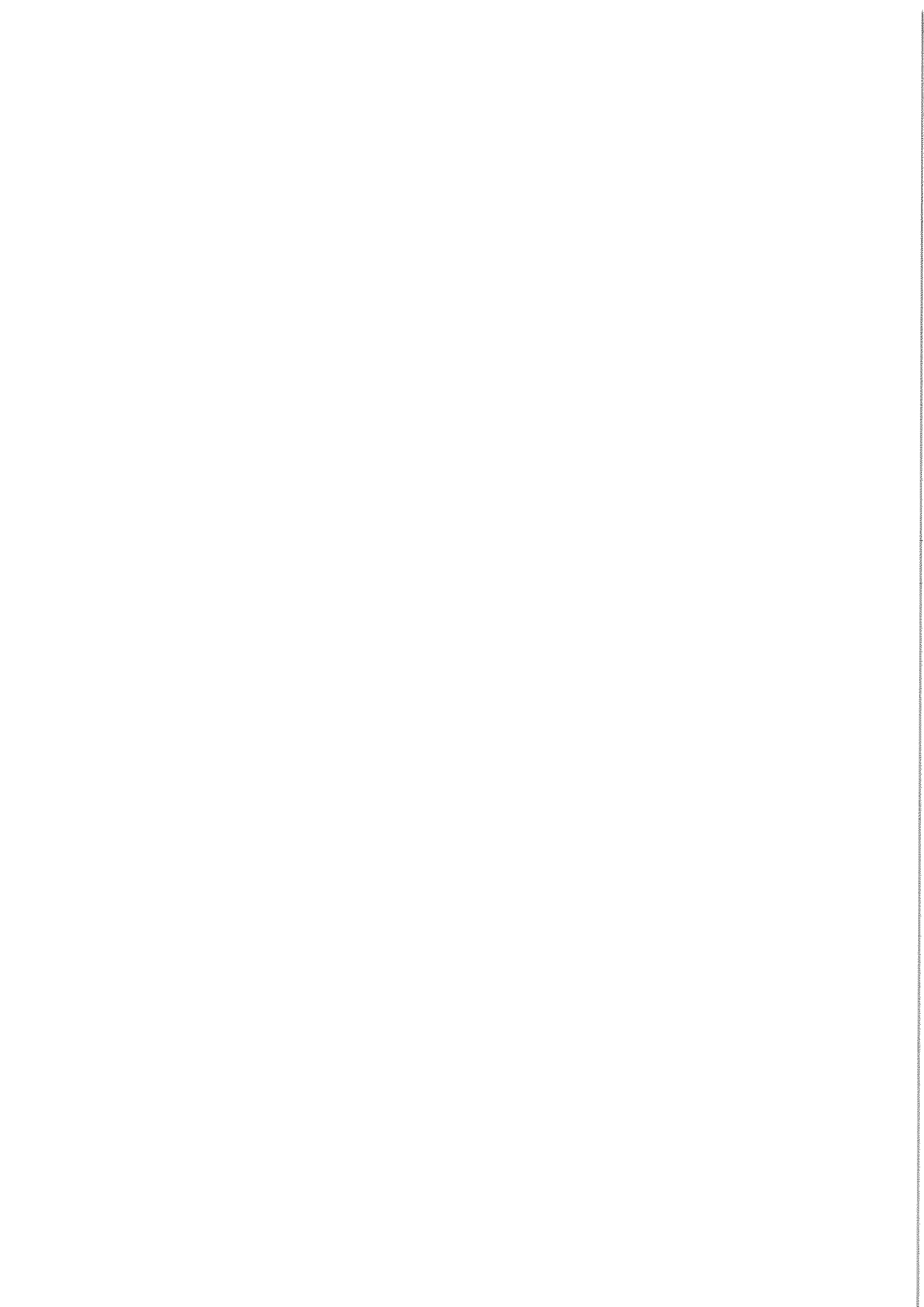
Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 203 981.95 €
Fonctionnement :	881 249.64 €
Résultat global :	677 267.69 €

1.4 Approbation compte de gestion eau potable dressé par Mr BERGEROO-CAMPAGNE, Receveur

Le comité syndical

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



1.5 Affectation du Résultat – Assainissement 2014

L'assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. Alain CAPERET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	402 027.28 €
-un excédent reporté de :	271 172.28 €
-soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	673 199.56 €
-un déficit d'investissement de :	216 054.03 €
-un déficit des restes à réaliser de :	195 662.00 €
-soit un besoin de financement de :	411 716.03 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : EXCEDENT	673 199.56 €
Affectation complémentaire en réserve(1068)	411 716.03 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	261 483.53 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	216 054.03 €

1.6 Affectation du Résultat – Eau Potable 2014

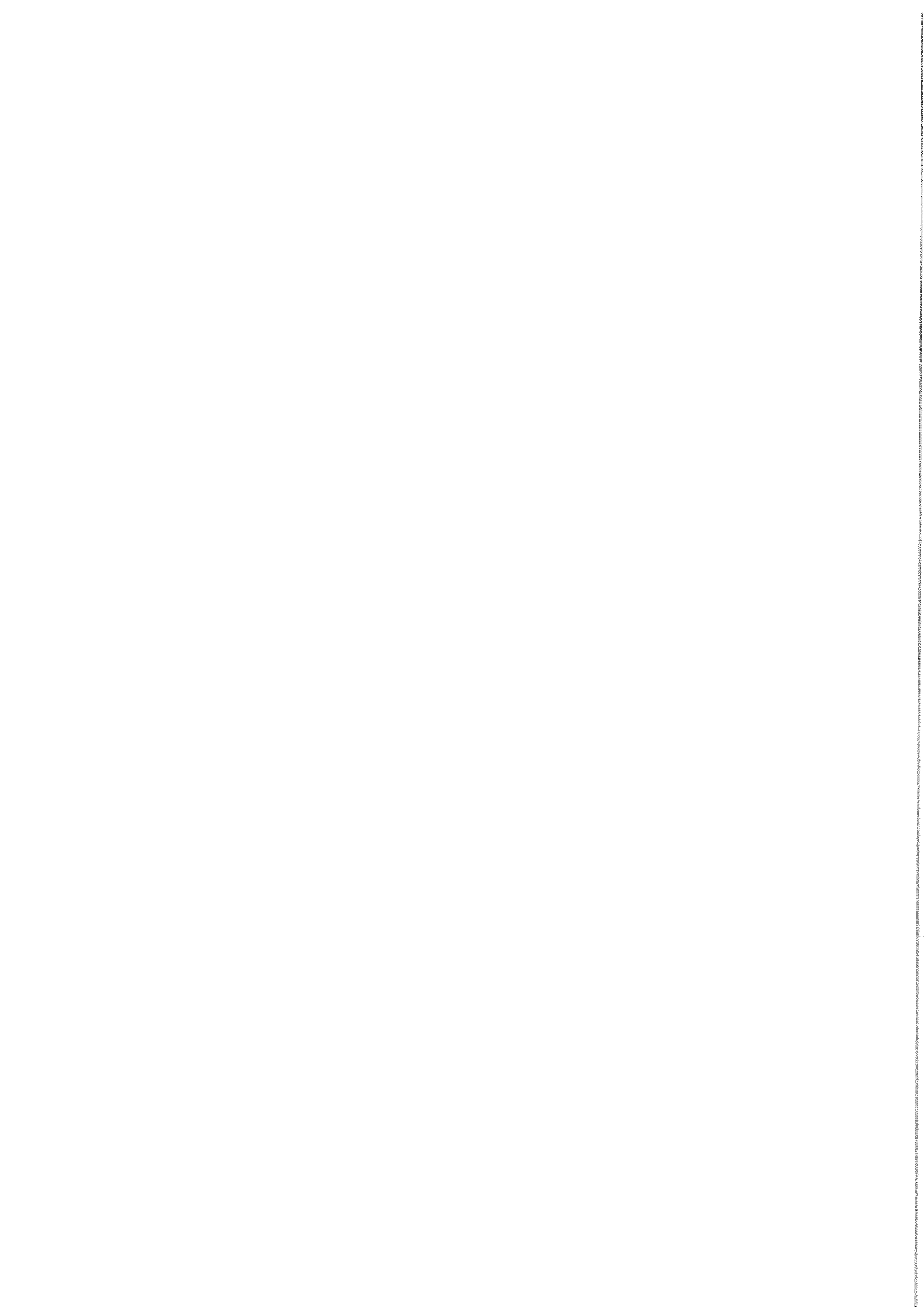
L'assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. Alain CAPERET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	503 093.22 €
-un excédent reporté de :	378 156.42 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	881 249.64 €
-un déficit d'investissement de :	203 981.95 €
-un déficit des restes à réaliser de :	329 030.00 €
Soit un besoin de financement de :	533 011.95 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : EXCEDENT	881 249.64 €
Affectation complémentaire en réserve(1068)	533 011.95 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	348 237.69 €
<hr/>	
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	203 984.95 €



1.7 Vote du Budget Primitif 2015 Assainissement

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 (hors R.A.R.) :

Investissement

Dépenses	:	4 231 042.00 €
Recettes	:	4 426 704.00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	2 690 883.00 €
Recettes	:	2 690 883.00 €

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	4 966 561.00 € (dont 735 519.00 € de RAR)
Recettes	:	4 966 561.00 € (dont 539 857.00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	2 690 883.00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	2 690 883.00 € (dont 0,00 de RAR)

1.8 Vote du Budget Primitif 2015 Eau Potable

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 (hors R.A.R.)

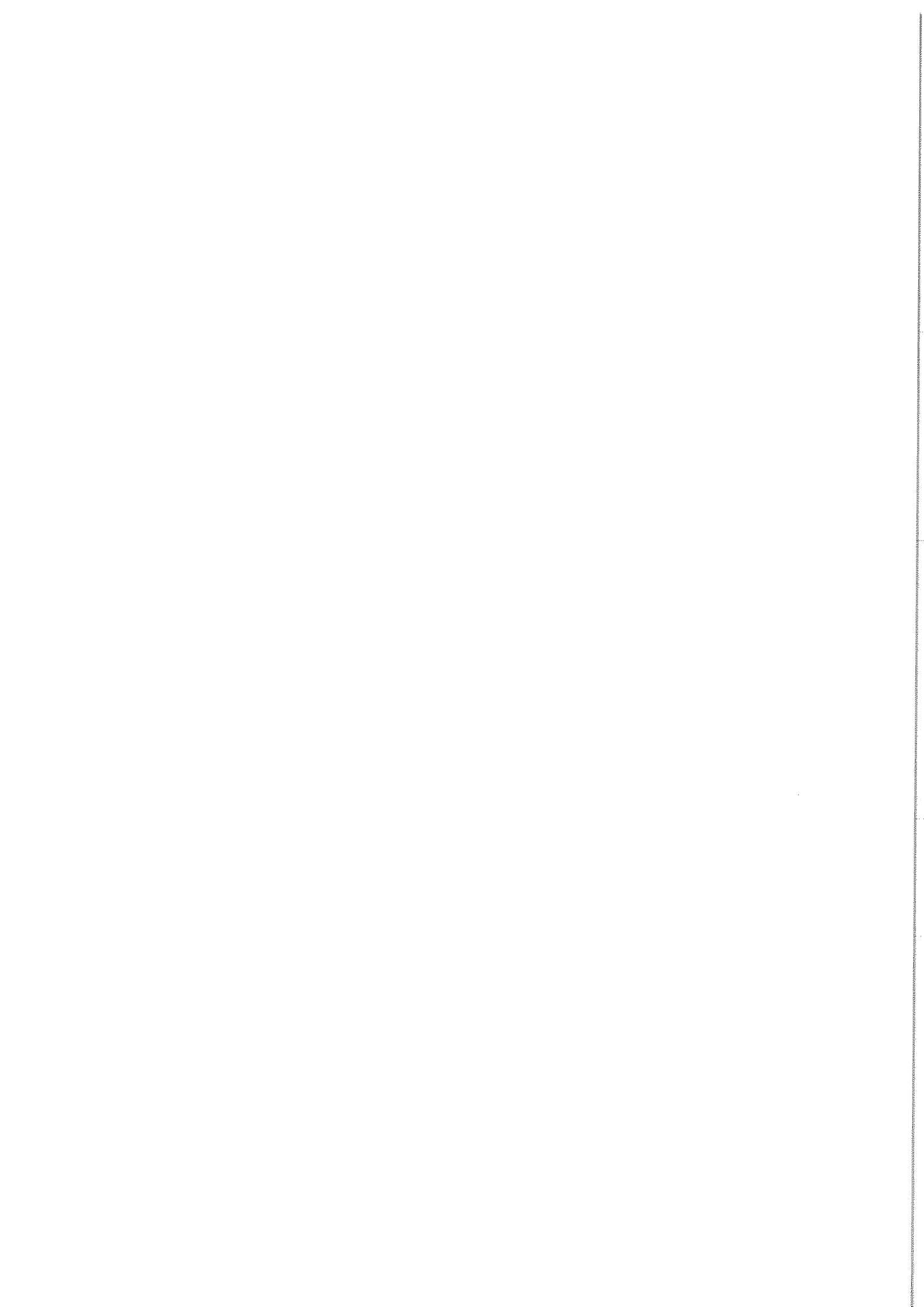
Investissement

Dépenses	:	2 423 239.00 €
Recettes	:	2 752 269.00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	1 385 437.00 €
Recettes	:	1 385 437.00 €

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	2 837 609.00 € (dont 414 370.00 € de RAR)
Recettes	:	2 837 609.00 € (dont 85 340.00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	1 385 437.00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	:	1 385 437.00 € (dont 0,00 € de RAR)



2. Délibérations Ressources Humaines

2.1 Gratification de Stage

Le SEAPAN accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de cursus universitaire afin de leur permettre de se familiariser avec la vie professionnelle et d'acquérir une expérience pratique. Une étudiante à l'UPPA à Pau, souhaite effectuer un stage d'une durée de 6 mois, du 1er Mars au 31 Août 2015, au sein du Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Pays de Nay.

Ce stage aura pour objet l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre pour la construction de la Step d'Assat Bordes et la réalisation des procédures pour le suivi des agents d'exploitation AEP.

Il est précisé que le décret n°2009-885 du 21 Juillet 2009 fixe la gratification des stagiaires dans la fonction publique actualisé au 1er Janvier 2015 à 13.75 % du plafond de la Sécurité Sociale (soit environ 30% du SMIC), pour les stages durant au moins deux mois (40 jours de présence effective).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE d'approuver le versement d'une gratification de stage correspondant à 13.75 % du SMIC par mois au sein du Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Pays de Nay, pour la période du 1er Mars au 31 Août 2015. Et ce dès le 1er jour de stage.

3. Délibérations Institutions

3.1 Déclaration de Projet extension Step Assat Bordes

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SEAPAN

Par la présente délibération et conformément à l'Art. L126-1 du Code de l'Environnement, modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 238, le Comité Syndical du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay à Bénéjacq 64800,

- **DECLARE**, sa volonté de mener à terme la réalisation de l'extension de la station d'épuration des eaux usées Assat-Bordes (Commune d'Assat, 64510) sur l'exercice avril 2015 à février 2016, comme suite à l'enquête publique et l'obtention de l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

- **PRECISE**, que conformément aux articles R126-2 et R126-3 du Code de l'Environnement, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie d'Assat et au siège du SEAPaN et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs

- **TRANSMET**, la présente délibération et la déclaration de projet à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

**Le Président,
Alain CAPÉRET.**

